

Décision portant délégation de signature à Monsieur Christophe POTIER-THOMAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3665 intitulée Institut des Sciences de la Communication

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133469DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMS3665, intitulée « Institut des Sciences de la Communication », dont le directeur est Monsieur Pascal GRISET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Christophe POTIER-THOMAS, Ingénieur de recherche 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe POTIER-THOMAS, délégation est donnée à Madame Ouafa FAOUZI, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 décembre 2014

Le Directeur d'unité
Pascal GRISET

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014